



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

GENERALITÉS

- L'inscription est annuelle (du 1 Septembre Au 31 Aout de l'année suivante). La cotisation comporte les frais d'inscription, une participation pour les cours, les engagements aux compétitions et la licence de la FFGYM. Cette licence intègre une assurance de responsabilité civile et individuelle. Chaque adhérent a donc une couverture d'assurance. Tout licencié peut souscrire personnellement un contrat d'assurance complémentaire, en vue d'obtenir des garanties supplémentaires.
- Les gymnastes ne sont admises à suivre les séances d'entraînement qu'après avoir apporté le dossier d'inscription complet. (1 cours d'essai possible pour les débutantes). **Aucun remboursement ne sera fait après 1 mois de cours.** (Dans tous les cas la participation à la tenue ne sera pas remboursée).
- Le certificat médical est obligatoire et sera à fournir impérativement avant fin septembre sinon l'enfant ne sera plus accepté en cours.
- Tout changement (adresse, téléphone, école) doit être signalé au secrétariat du club.
- L'ordre, l'exactitude et la politesse sont les qualités normales d'une gymnaste.
- Toutes les gymnastes doivent se présenter aux entraînements en tenue de club (tee shirt club + legging noir, + socquettes blanches ou demi-pointes pour les groupes performance) Nous conseillons de mettre les noms sur les vêtements, laisser les bijoux à la maison, le club déclinant toute responsabilité en cas de vol ou de perte. Il est demandé aux gymnastes de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires. En cas de vol, le Club ne pourra être tenu pour responsable. **Les bijoux sont à éviter (risque de perte, de casse ou de blessure). De plus, ils sont interdits lors des compétitions.**
- Les cheveux doivent être attachés.** (Après plusieurs avertissements l'entraîneur peut être amené à refuser la gymnaste).
- Les portables devront être éteints et posés sur la table dans la salle ainsi que tous les objets de valeur indispensables.
- Les chewing-gums sont interdits et il est interdit de manger dans la salle.
- Pour des raisons de sécurité et selon le règlement du stade Louis II les parents ne sont pas admis dans la salle de gymnastique**
- Les parents sont tenus de s'informer de la présence des entraîneurs avant de laisser seule leur enfant au stade.
- Les gymnastes des groupes loisirs sont tenues d'attendre leur entraîneur dans le hall du stade Louis II et de ne pas descendre seules dans la salle de gymnastique.
- Les horaires d'entraînement doivent être respectés sous peine de se voir refuser l'accès à la salle.
- Les gymnastes doivent être présentes 5mn minimum dans le hall du stade avant l'heure effective du cours.**
- Les parents sont tenus d'être présents dans le hall du stade à l'heure de la fin des cours de leur enfant.**



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Les gymnastes qui au cours de l'année d'inscription tiendront des propos insolents et irrespectueux, envers les entraîneurs, les membres du bureau, ou les autres gymnastes, seront passibles d'une sanction qui pourra aller jusqu'à l'exclusion. De ce fait ils ne pourront plus pratiquer la gymnastique au sein du club pendant l'année d'inscription.
- Le comité directeur exerce le pouvoir disciplinaire et sur décision de celui-ci, un membre peut être sanctionné pour tout motif grave qui pourrait nuire aux intérêts et au bon renom de l'association ou refus du paiement de l'adhésion. Les sanctions peuvent être les suivantes : - Blâme
 - Exclusion temporaire
 - Exclusion définitive
- Toute sanction provoquera une réunion avec les parents leur expliquant la faute, et une lettre leur sera adressée pour mentionner le manquement au présent règlement.

PARTICULARITÉS PROPRES AUX GROUPE DE PERFORMANCE

(CF3 /espoirs CF3 et compétition)

- Il est interdit aux gymnastes inscrites à l'association « Monaco Gymnastique Rythmique » en performance ou Elite, d'aller s'entraîner dans un autre club de gymnastique rythmique sans accord et demande de la directrice technique.**
- Seuls les cadres techniques sont habilités à décider de la catégorie dans laquelle doit évoluer une gymnaste, en conséquence les groupes seront déterminés par la directrice technique et les entraîneurs en fonction des capacités des gymnastes. Il en est de même pour l'organisation des équipes de compétition.**
- Les gymnastes des groupes performance sélectionnées par leurs entraîneurs et dont les parents ont accepté cette sélection devront se conformer aux directives des entraîneurs concernant :
 - **Les entraînements**
 - **Les programmes**
 - **Les compétitions**
 - **Les stages**

Toute contrevenance pourra entraîner une réorientation sur un groupe de loisirs.

- Une gymnaste participera aux championnats, fêtes ou déplacements qu'aux

Conditions suivantes :

- Faire état d'un travail effectif**
- D'une assiduité satisfaisante**
- Satisfaire à la sélection des entraîneurs**



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Les gymnastes des groupes performance doivent être présentes au rassemblement sur le praticable de début de cours à l'heure exacte de leur entraînement.
- Tout retard devra être justifié et averti préalablement par téléphone ou sms à leur entraîneur.
- Toute absence devra être justifiée par les parents par téléphone, sms ou mail.

Chaque gymnaste doit respecter le matériel mis à sa disposition et laisser en ordre les locaux.

- **COMPÉTITIONS – Déplacements :**

- Un calendrier des compétitions sera donné dans le cours du 1^{er} trimestre
- L'engagement en début de saison sportive dans un groupe compétition doit être réfléchi et responsable. Un manquement à cet engagement porte préjudice aux coéquipières et au travail fourni par l'association.
- Si les dates des Week- end des compétitions seront connues dès le début de Saison sportive, l'organigramme (jours et heures de passage) ne sera communiqué qu'environ 2 semaines avant chaque date effective (cahier des charges fédéral)
- Les parents seront responsables d'accompagner leur enfant sur chaque lieu de compétition (sauf sélection championnat de France).
- En cas d'indisponibilité des parents, une participation financière aux frais de transport et d'hébergement organisé par le club sera demandée par l'association. Cette participation variera selon la distance et les frais engagés. Avant toute compétition, les familles concernées recevront une note d'information fixant les modalités d'organisation.
- Les justaucorps de compétition fournis par le club (groupes) seront donnés au lieu de compétition le jour même, et rendus à la fin de la compétition ou du gala (sauf avis spécial entraîneurs). La gymnaste est responsable de la perte ou détérioration. (Une caution non encaissée pourra être demandée).
- Pour chaque compétition le port de demi-pointes est obligatoire. (Fourni par la gymnaste)



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PARTICULARITÉS PROPRES AUX MEMBRES DIRIGEANTS (Conseil d'Administration et bureau)

- Les membres du conseil d'Administration de l'association « Monaco Gymnastique Rythmique » ne peuvent pas faire partie d'un autre Conseil d'Administration dont la dénomination et l'objet est similaire à notre association.
- Les procès-verbaux ne seront à l'avenir uniquement consultable au bureau, et ne seront plus envoyer par mail ou par message aux différents membres du bureau. Pour consulter un procès-verbal il suffira de venir le consulter sur place au bureau.
- Chaque membre du conseil d'Administration s'engage à respecter et de ne faire aucune ingérence dans les entraînements, prise de décision technique, choix des programmes, groupes de compétition placés sous l'autorité seule de la Directrice Technique de l'Association.
- Les membres du conseil d'Administration, qui sont parents de gymnastes en activité, s'engage à ne pas descendre à la salle de gymnastique pendant leurs entraînements.

Pour Monaco gymnastique rythmique
La Présidente Hélène BOINIER

Signature

Pour l'adhérent ou son représentant légal
Nom - Prénom :

Signature